



## Document de discussion

Les Centres d'expertise : Un rôle élargi  
pour les collèges et les instituts en matière  
d'intégration des immigrants

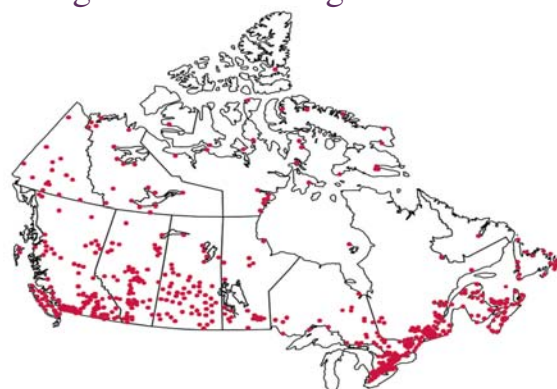


Canada

Préparé pour l'Association des collèges  
communautaires du Canada  
et  
Ressources humaines et  
Développement social Canada

par  
Naomi Alboim et Karen Cohl

Avril 2007



# Table des matières

Sommaire.....	1
Visuel : Centres d'expertise .....	5
Les centres d'expertise en intégration des immigrants .....	7
Introduction .....	7
<a href="#">Le besoin d'agir</a>	
___ Contexte.....	7
Les événements récents .....	10
L'émergence <a href="#">de cadres</a>	
<a href="#">Les centres d'expertise</a>	
___ La vision.....	2
___ Les principes.....	3
___ L'approche proposée .....	14
Les répercussions sur le modèle de processus .....	18
<b>Conclusion</b>	

# Les centres d'expertise: Un rôle élargi pour les collèges et les instituts en matière d'intégration des immigrants

## Sommaire

Les collèges et instituts canadiens jouent un rôle essentiel à la préparation de l'entrée des étudiants sur le marché du travail. Les immigrants formés à l'étranger font partie d'un élément grandissant de la population étudiante. Ce document propose, à des fins de discussion, la création de deux types de centres d'expertise en intégration des immigrants. Le premier se spécialiserait dans les programmes et les services offerts aux immigrants par les collèges et les instituts. Le deuxième offrirait un soutien au système collégial grâce à l'élaboration de politiques, à la coordination et à la formation. Ensemble, ils pourraient augmenter la capacité des collèges et instituts canadiens à aider les immigrants dans leur cheminement vers l'emploi en se penchant sur les questions suivantes :

- Comment les collèges peuvent-ils répondre à l'évolution des besoins de la population diversifiée d'immigrants qui veulent entrer sur le marché du travail?
- Comment progresser de manière systématique et intégrée?
- Comment élaborer et mettre à l'épreuve de nouvelles idées?
- Comment peut-on partager les apprentissages?
- Comment assurer la viabilité de nouvelles initiatives prometteuses?

## Le contexte

Les collèges et instituts canadiens possèdent tous les outils nécessaires pour améliorer l'accès au marché du travail des immigrants, qui représentent une proportion toujours plus grande des effectifs postsecondaires. Au cours des dernières années, tous les collèges et instituts ont accompli de grands progrès en vue de répondre aux besoins de cette clientèle diverse en introduisant des mesures novatrices pour répondre à leurs différents besoins. Toutefois, il n'existe aucun moyen systématique ni de façon concertée d'utiliser le mieux possible les ressources limitées et de vérifier, d'évaluer et de maintenir les innovations, et de les partager entre les établissements à l'échelle du pays.

À l'échelle du système, l'Association des collèges communautaires du Canada — en partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada — a documenté les pratiques, a convoqué des colloques et en Mars 2004 a élaboré un modèle de processus d'intégration des immigrants pour les collèges et instituts (voir page 13). De plus, RHDCC a financé des projets pour vérifier la prestation des services préliminaires d'orientation, d'évaluation et de formation offerts aux immigrants à l'étranger.

Lors d'un colloque organisé en novembre 2004 et intitulé « L'établissement des immigrants – Programmes et services dans les collèges et instituts du Canada », l'oratrice invitée Naomi Alboim<sup>1</sup> a proposé la création de centres d'expertise pour répondre aux besoins des immigrants formés à l'étranger. Avec l'aide financière de RHDC, l'ACCC a retenu les services de M<sup>me</sup> Alboim et de Karen Cohl pour préparer un document de discussion et animer des discussions sur le concept des centres d'expertise.

### **La vision**

Il faut situer le concept des centres d'expertise dans la vision globale des collèges et des instituts canadiens lorsqu'il s'agit d'aider les immigrants à entrer sur le marché du travail dans leur profession. Nous proposons l'énoncé de vision suivant à des fins de discussion :

#### **Services aux immigrants**

Les collèges et instituts situés dans des régions de forte immigration offriront un guichet unique pour les services et les programmes à l'intention des immigrants, soit directement ou par l'entremise d'experts de l'extérieur.

#### **Capacité des collèges et des instituts**

Tous les collèges et instituts auront accès aux outils et au savoir-faire nécessaires pour offrir des services et des programmes aux immigrants.

#### **Collaboration**

Les collèges et instituts collaboreront entre eux et avec les intervenants pour s'assurer d'offrir de bons services aux immigrants qui cherchent à entrer sur le marché du travail.

La gamme complète des services et des programmes comprendrait les éléments du modèle de processus de l'ACCC. Dans de nombreux cas, les collèges et instituts pourraient assurer la prestation directe des programmes et des services; dans d'autres, ils pourraient diriger les personnes vers des fournisseurs à l'intérieur ou à l'extérieur du système collégial. Les principaux éléments comprennent ce qui suit :

---

<sup>1</sup> Chercheuse à la School of Policy Studies de l'Université Queen's et associée de la Maytree Foundation.

- *de l'information* : y compris de l'information sur les collègues et des renseignements pour les orienter au Canada et sur le marché du travail;
- *de l'évaluation* : notamment des compétences linguistiques, des titres de compétence et de la compétence;
- *des services d'orientation et de consultation* : y compris des plans d'apprentissage, du mentorat et de l'orientation professionnelle;
- *des programmes* : y compris une formation linguistique axée sur l'emploi, des programmes professionnels et techniques, des programmes de préparation à l'emploi et le placement en milieu de travail.

## **Les principes**

On propose les principes suivants pour orienter le développement des centres d'expertise.

### *La valeur*

On ne devrait créer des centres d'expertise que là où ils peuvent procurer de nets avantages pour ce qui est d'améliorer les services aux immigrants.

### *S'appuyer sur le savoir-faire en place*

Les centres d'expertise devraient s'appuyer sur le savoir-faire en place dans les collèges et instituts canadiens, tout en tirant parti des compétences extérieures.

### *Partager l'expertise*

Les innovations devraient être partagées à l'échelle du système collégial et avec les autres parties intéressées à l'échelle du pays.

### *L'accès volontaire*

Les collèges et instituts devraient décider, volontairement, s'ils veulent ou non utiliser ou adapter les produits ou services d'un centre.

### *Un processus équitable*

Tout collège ou institut devrait avoir l'occasion de devenir un centre d'expertise en matière de programmes et de services aux immigrants.

## **L'approche proposée**

Les deux types de centres d'expertise ont le rôle suivant:

### *Les centres d'expertise en programmes et services aux immigrants*

Les centres d'expertise en programmes et services aux immigrants veilleraient à ce que les immigrants reçoivent une gamme complète de services d'information, de services d'évaluation, de services d'orientation et de consultation, et de programmes d'enseignement, que ce soit par l'entremise d'une prestation directe ou d'un aiguillage vers d'autres organismes. Ils offriraient aussi un sous-ensemble de services (tels que l'évaluation des compétences, des plans d'apprentissage ou des placements en milieu de travail) à d'autres immigrants qui ne seraient pas nécessairement inscrits aux collèges. On s'attendrait à ce que de tels centres conçoivent, mettent à l'essai et partagent des pratiques et des outils innovateurs à l'intention des immigrants et des étudiants internationaux en voie de devenir immigrants. Les centres pourraient aussi prendre des mesures pour exécuter des programmes et offrir des services à la demande d'autres collèges et instituts intéressés.

De tels centres seraient des centres d'expertise polyvalents. Leur expertise s'adresserait à tous les immigrants de toutes les professions pour lesquels l'établissement offre des programmes de formation.

D'autres centres pourraient être des *centres d'expertise sectoriels ou réservés à une profession*. C'est-à-dire que leur expertise ciblerait une ou plusieurs professions ou des secteurs précis, particulièrement ceux où l'on trouve un grand nombre d'immigrants ayant reçu une formation préalable ainsi que ceux qui connaissent ou qui prévoient des pénuries de compétences.

#### *Les centres d'expertise en soutien au système collégial*

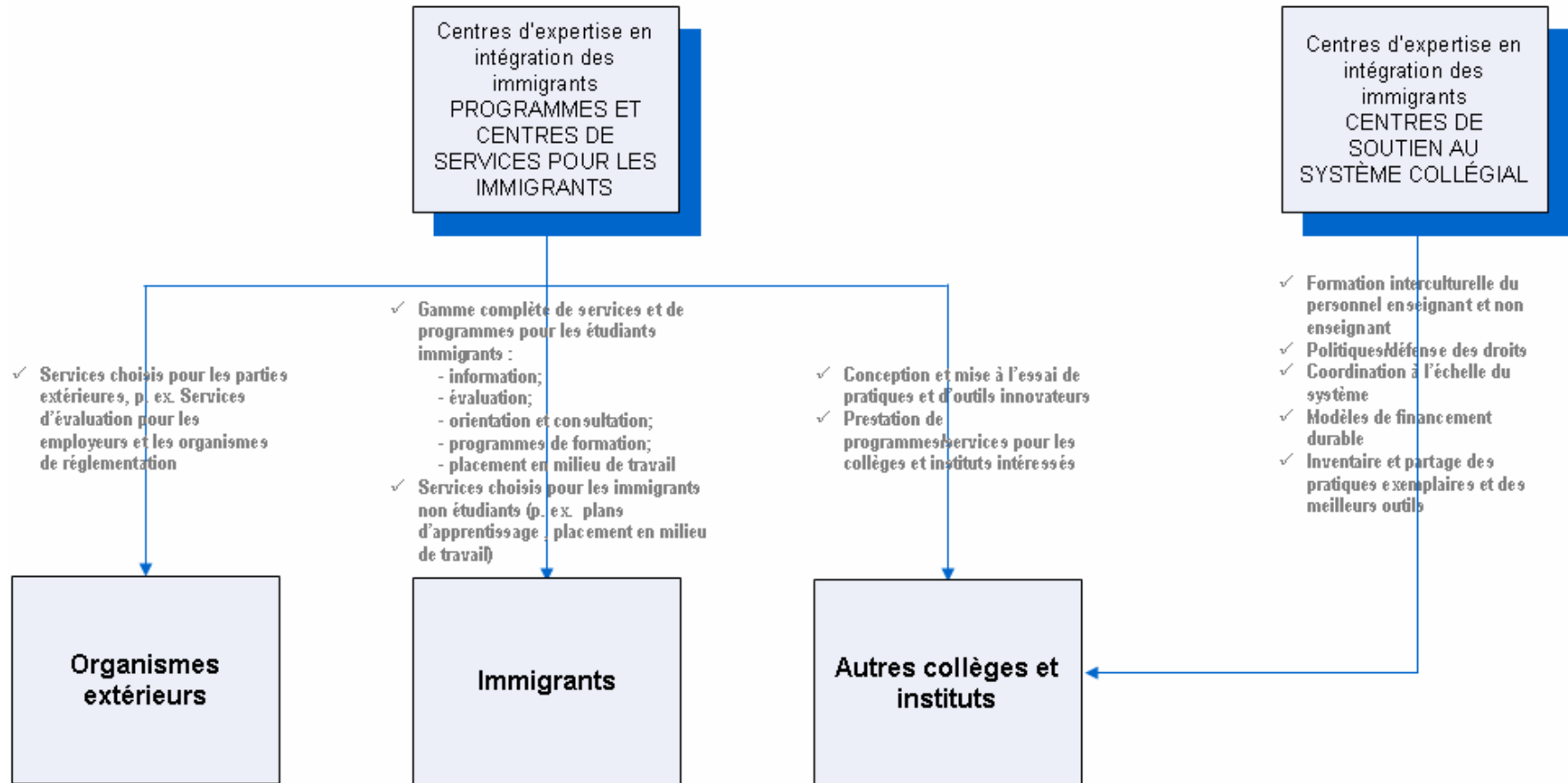
Les collèges et les instituts — y compris ceux qui sont des centres d'expertise en services aux immigrants — pourraient devoir faire appel à une expertise d'ordre plus général. Certains collèges pourraient par exemple avoir besoin d'un accès à une formation interculturelle pour le personnel enseignant et non enseignant, ou à un répertoire des pratiques exemplaires et des meilleurs outils (p. ex. comment adapter les programmes d'enseignement généraux à des programmes modulaires). De plus, l'ensemble du système collégial pourrait profiter d'activités stratégiques et concentrées en matière d'élaboration des politiques et de défense des droits (p. ex. pour des modèles de financement durable) ou de coordination (p. ex. pour des portails d'information).

Par conséquent, on créerait des *centres d'expertise en soutien au système collégial* pour offrir du soutien et partager les pratiques prometteuses afin de renforcer les capacités des collèges et des instituts dans l'ensemble du système. Cette démarche comprendrait l'élaboration des politiques, la coordination, le partage des pratiques exemplaires et la formation.

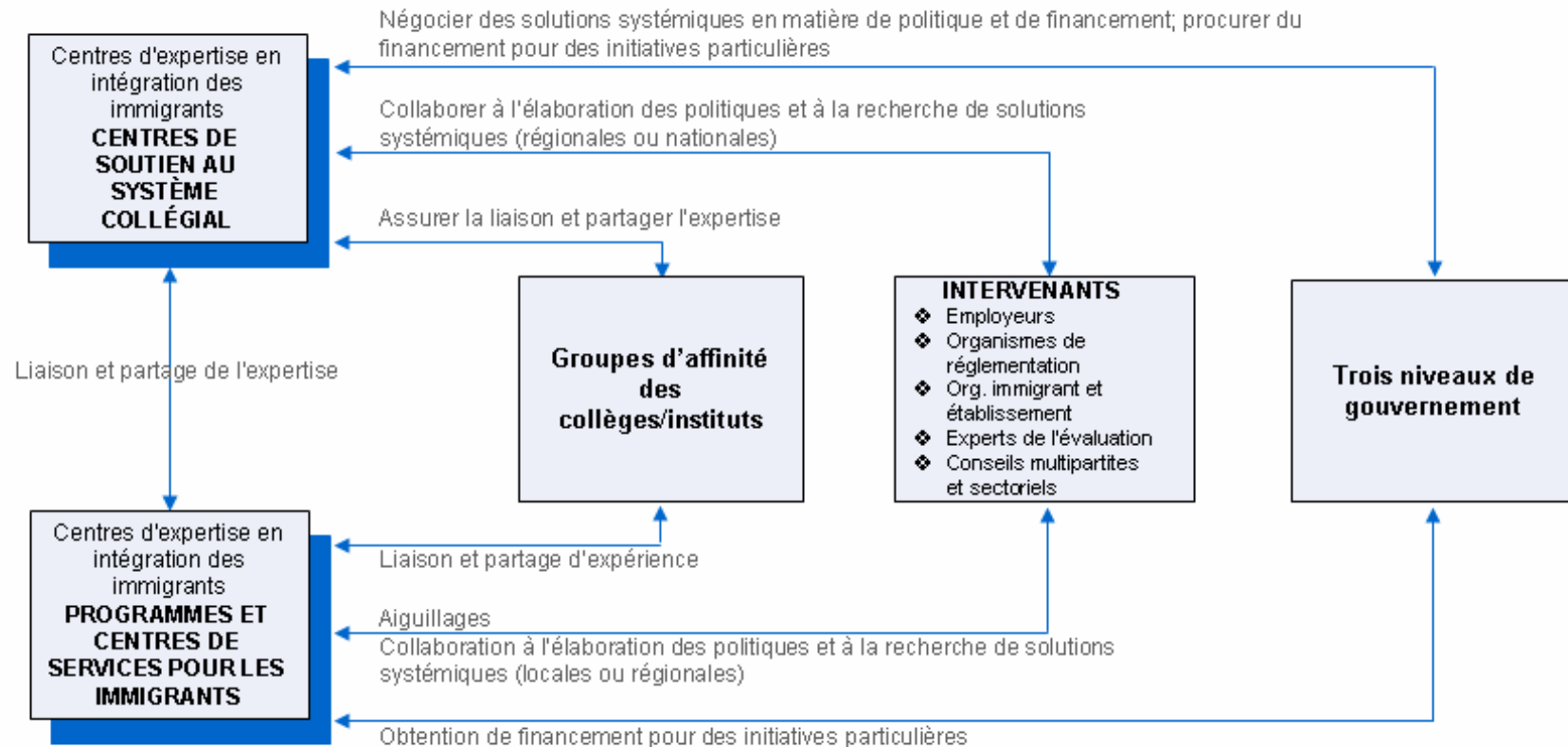
#### **Les prochaines étapes**

Le document propose des centres d'expertise pour améliorer la capacité des collèges et instituts afin d'aider les immigrants dans leur cheminement vers l'emploi. Les enjeux de la mise en œuvre demandera un débat attentif pour veiller à l'élaboration d'une approche coopérative et axée sur le système qui tire profit du succès connu jusqu'à présent.

## Visuel : Centres d'expertise – Services



## Visuel : Centre d'expertise – Liaison, collaboration et aiguillage



Négocier des solutions systémiques en matière de politique et de financement; procurer du financement pour des initiatives particulières

# Les centres d'expertise en intégration des immigrants

## Un rôle élargi pour les collèges et les instituts en matière d'intégration des immigrants

DOCUMENT DE DISCUSSION

Avril, 2007

### Introduction

L'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) – en partenariat avec Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) – a commandé un document de discussion sur la façon dont des centres d'expertise pourraient aider les collèges et instituts à élaborer et exécuter des programmes visant à faciliter l'intégration des immigrants au marché du travail. Ce document vise à alimenter les discussions et le dialogue entre les collèges, les instituts et les principaux intervenants.

### LE BESOIN D'AGIR

#### Le contexte

##### *Une population étudiante en mutation*

La population des collèges communautaires évolue, particulièrement dans les grands centres urbains. Les étudiants sont de plus en plus âgés et diversifiés. Dans presque toutes les régions métropolitaines de recensement (RMR), les immigrants récents âgés de 18 à 24 ans sont plus susceptibles de fréquenter l'école que leurs homologues canadiens. Selon une étude des données du recensement de 2001 réalisée par Statistique Canada, à Victoria, cet écart était de 23 %<sup>2</sup>.

Cette même étude a constaté que plus de 25 % des étudiants à temps plein et à temps partiel âgés de 18 à 24 ans, à Vancouver et à Toronto, avaient immigré au Canada moins de 10 années auparavant, et que le pourcentage s'échelonnait de 10 à 13 % au sein des populations étudiantes de sept autres RMR. L'étude montre aussi que les récents immigrants âgés de 25 à 54 ans étaient deux fois plus susceptibles que les personnes nées au Canada de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire.

---

<sup>2</sup> Schellenberg, Grant, Tendances et conditions dans les régions métropolitaines de recensement – Les immigrants dans les régions métropolitaines de recensement au Canada, Statistique Canada, 2004.

L'étude a aussi constaté que les immigrants récents qui étaient déjà titulaires d'un diplôme d'études postsecondaires étaient plus susceptibles que ceux qui avaient au plus un diplôme d'études secondaires de fréquenter un établissement d'enseignement postsecondaire au Canada. Ce groupe représente une proportion importante des étudiants adultes dans de nombreuses RMR : 25 % à Toronto et à Vancouver, et de 10 à 14 % dans plusieurs autres RMR.

Les immigrants susceptibles de profiter de programmes collégiaux composent un groupe de personnes diversifié dont les besoins diffèrent et les niveaux de compétence et d'expérience varient. On y trouve des nouveaux arrivants ainsi que des personnes qui sont au Canada depuis longtemps. Le groupe comprend aussi des étudiants internationaux qui pourraient, en fin de parcours, demander de rester au Canada à titre d'immigrants. Les collèges et les instituts ont besoin de nouveaux programmes innovateurs pour appuyer ce segment diversifié de la population étudiante, qui est en pleine croissance.

### *La sous-utilisation des compétences des immigrants*

La sous-utilisation fréquente au Canada de l'instruction, des compétences et de l'expérience des immigrants est bien documentée. Un document récent<sup>3</sup> décrit la non-reconnaissance considérable de la formation et de l'expérience professionnelle acquises à l'étranger (sous-estimées par 30% et 70 %). Un document publié avance plusieurs raisons pour lesquelles ceci le cas :

On a laissé entendre d'emblée que cette situation pourrait être attribuable à un certain nombre de raisons : des problèmes de langue, l'incertitude des employeurs concernant la valeur des titres de compétence et de l'expérience obtenus à l'étranger, les compétences acquises à l'étranger dont la qualité est moindre ou qui sont moins bien adaptées au marché du travail canadien, les difficultés de faire reconnaître un statut professionnel obtenu dans un autre pays, ou une discrimination raciale (ou culturelle) pure et simple.

Toutefois, le même document montre aussi la preuve que cette actualisation peut être récupérée d'emblée grâce à la remise à niveau de la formation et de l'expérience professionnelle canadiennes.

### **La rétention des étudiants internationaux**

Le gouvernement fédéral et plusieurs provinces sont intéressés à retenir les étudiants internationaux à titre d'immigrants au Canada et la plupart des provinces permettent de travailler hors campus au cours de leurs études et durant deux années après l'obtention du diplôme (Montréal, Toronto et Vancouver sont exclus). À ce jour, les collèges et instituts ont plutôt cherché à intégrer les étudiants internationaux à la vie du campus et à

---

<sup>3</sup> Naomi Alboim, Ross Finnie et Ronald Meng, *The Discounting of Immigrants' Skills in Canada: Evidence and Policy Recommendations*, IRPP, Choix, vol. 11, no 2, février 2005.

leur permettre de travailler sur le campus, plutôt que de s'intégrer au marché du travail canadien dans son ensemble.

### **Le rôle des collèges**

Les collèges et instituts peuvent jouer et jouent effectivement un rôle pour aider les immigrants à trouver un emploi dans leur domaine, en reconnaissant l'équivalence des diplômes, en leur offrant la possibilité de combler leurs lacunes en matière de compétences et d'expérience (qu'il s'agisse de programmes « généraux » ou « de préparation à l'emploi ») et en offrant des services de préparation au milieu de travail. Les collèges et instituts peuvent aussi aider les étudiants internationaux qui s'appêtent à devenir des immigrants à répondre à leurs besoins en matière d'établissement et d'intégration au marché du travail.

Les collèges et instituts canadiens possèdent tous les outils pour améliorer l'accès des immigrants au marché du travail dans divers domaines. Les collèges et instituts :

- œuvrent dans le domaine de l'évaluation, de la formation et de la préparation au marché du travail; l'apprentissage appliqué est leur raison d'être;
- sont des chefs de file dans la mise en œuvre de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis (ERA);
- offrent depuis de nombreuses années des programmes d'anglais et de français langues secondes (ALS/FLS);
- connaissent des employeurs et des organismes de réglementation, avec lesquels ils entretiennent des relations de travail;
- ont collaboré avec des organismes communautaires pour offrir des programmes de préparation à l'emploi qui aident les immigrants à combler leurs lacunes en matière de compétences, de titres de compétences ou d'expérience professionnelle;
- possèdent, dans leur milieu, le personnel spécialisé, l'infrastructure et la crédibilité qui leur permettent de concevoir des outils et des programmes susceptibles de profiter concrètement à cette clientèle;
- appartiennent à une association nationale et ont de solides antécédents en matière de collaboration pancanadienne.

Comme le disait Dale Dorn, président du Vancouver Community College et président du Colloque de l'ACCC sur l'établissement des immigrants – programmes et services dans les collèges et instituts du Canada (novembre 2004) :

Les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi que les administrations municipales, les établissements d'enseignement et les employeurs sont moralement tenus de se pencher sur ces enjeux, sans pour autant oublier les besoins individuels. Il revient aux collèges d'aider les particuliers à réaliser leurs rêves et non seulement à servir

l'économie. Il est essentiel que le point de vue des immigrants soit pris en considération afin d'écouter et de comprendre les solutions qu'ils offrent pour relever ces défis. Les collèges et instituts doivent aussi examiner nos systèmes d'apprentissage afin d'évaluer la place que nous faisons à la diversité en tant qu'institutions.

## **Les événements récents**

### *La sensibilisation et l'engagement du public*

Au cours des dernières années, nous avons été témoins d'un accroissement marqué de la sensibilisation du public et de l'engagement des intervenants concernant l'amélioration de l'accès des immigrants au marché du travail. C'est ce dont témoignent les politiques, les priorités et le financement du gouvernement ainsi que les innovations des intervenants et les partenariats réunissant des organismes communautaires, des conseils sectoriels, des associations d'employeurs, des organismes de réglementation et des établissements postsecondaires.

### *Les initiatives au Canada*

De nombreux collèges et instituts ont pris de nouveaux moyens pour offrir des services aux immigrants formés à l'étranger. C'est ce qu'ont documenté un sondage diagnostique et un rapport de l'Association canadienne des collèges communautaires (ACCC) et de Ressources humaines et Développement des compétences Canada (RHDC) <sup>4</sup> ainsi que les colloques et tables rondes de l'ACCC qui ont suivi. Le rapport a aussi cerné les obstacles auxquels se heurtent les collèges et les instituts dans la prestation des services, les obstacles que doivent franchir les immigrants pour y avoir accès, et les leçons apprises. L'étude fournit un instantané de la façon dont les collèges et instituts répondent aux besoins des immigrants au sein de leurs collectivités, y compris les projets qui favorisent la reconnaissance des titres de compétence étrangers. Ce rapport identifie un aperçu des obstacles que les collèges et instituts doivent surmonter pour assurer la prestation de leurs services, des difficultés éprouvées par les immigrants pour obtenir ces services, et enfin des leçons qu'en tirent les collèges et instituts.

En collaboration avec des employeurs, des syndicats, des organismes d'établissement, des centres communautaires et/ou des organismes de développement régional, collèges et instituts ont les initiatives suivantes mises en place ou réalisées par les collèges et instituts canadiens :

- programmes de mentorat, de jumelage et d'entraide;
- bourses pour les immigrants;

---

<sup>4</sup> Rapport de l'ACCC et de RHDC intitulé : Les collèges et instituts canadiens répondent aux besoins des immigrants : Rapport circonstanciel sur les programmes et services offerts aux immigrants par les collèges et instituts et Conclusions de la Table ronde des collèges et des instituts sur l'immigration, mars 2004.

- formation et expérience professionnelle combinées à un perfectionnement sur mesure en ALS;
- conseillers multiculturels et bureaux de la diversité;
- centre de ressources en emploi pour des immigrants membres d'une profession;
- évaluation fondée sur les compétences pour des professions particulières;
- formation linguistique pour une profession donnée;
- programmes de préparation à l'emploi et de transition accélérée pour les immigrants dans des professions et métiers désignés;
- formation à la culture et aux communications en milieu de travail conjuguée à un stage en entreprise;
- formation modulaire sur mesure en vue de décrocher un emploi et d'être agréé dans une profession donnée;
- cours de préparation aux examens d'agrément provinciaux pour les professions réglementées;
- projet pilote pour attirer et retenir des immigrants qui répondent aux besoins particuliers des petites collectivités et des collectivités rurales.

### *Des initiatives à l'étranger*

De plus en plus de collèges et d'instituts offrent une formation à l'étranger, dans les pays sources d'immigrants au Canada. RHDC a récemment financé des projets pilotes afin d'offrir, à l'étranger, des renseignements, de l'orientation, une évaluation, une formation linguistique (et peut-être d'autres types de formations axées sur les compétences) aux immigrants en attente de l'approbation finale d'immigrer au Canada.

Toutes ces initiatives marquent un important progrès. Nous ignorons toutefois dans quelle mesure elles ont été documentées ou évaluées, pas plus que nous savons s'il existe un mécanisme pour évaluer leur viabilité ou la possibilité de les transférer. Il existe aussi un réel danger que les collèges et instituts fassent double emploi et « réinventent la roue ».

### **L'émergence de cadres**

On reconnaît de plus en plus le besoin d'une vision globale et d'une approche systémique qui pourraient servir de cadre d'action pour aider les immigrants depuis le moment où ils font leur première demande de renseignements sur l'accès au marché du travail jusqu'à ce qu'ils intègrent un milieu de travail dans leur profession.

Dans *Fulfilling the Promise*<sup>5</sup>, Naomi Alboim et la Maytree Foundation préconisaient le cadre suivant pour l'intégration des compétences des immigrants :

- des mesures d'encouragement et de soutien pour permettre aux intervenants d'offrir des services et aux immigrants d'y avoir accès;
- l'accès pour immigrants aux :
  - de l'information et des conseils d'experts pour appuyer les décisions relatives à l'immigration et à l'intégration au marché du travail;
  - une évaluation de la formation et de l'expérience acquises à l'étranger;
  - des programmes d'enseignement et d'expérience en milieu de travail pour combler les écarts constatés entre les acquis d'une personne et les exigences canadiennes concernant l'admission à une profession;
- un conseil du leadership pour favoriser la collaboration, cerner les priorités et les liens, et communiquer les résultats.

Faisant fond sur *Fulfilling the Promise*, l'ACCC a élaboré un modèle de processus, publié dans le rapport « diagnostique » dont il a été question ci-dessus<sup>6</sup>. Les principaux éléments du modèle de processus sont les suivants :

- l'accès des immigrants à de l'**information** sur les collèges, et une orientation portant sur le Canada et le marché du travail, par l'entremise du Portail sur l'immigration au Canada et de séances d'information à l'étranger et au Canada;
- des services d'**évaluation** pouvant être offerts au départ à l'étranger puis au Canada : compétences linguistiques, ERA, reconnaissance des titres de compétence et de l'expérience professionnelle;
- des services d'**orientation et de consultation** visant à favoriser l'admission au programme, l'achèvement des études et l'entrée sur le marché du travail : plans d'apprentissage, mentorat et orientation professionnelle;
- des **programmes d'enseignement et de formation** allant du français et de l'anglais langues secondes à une formation linguistique de spécialité, en passant par le soutien à l'intégration aux programmes techniques, professionnels, de sciences appliquées ou de passage à l'université, aux programmes de préparation à l'emploi, à la formation en alternance et au placement en entreprise, à la formation en milieu de travail et à la formation communautaire;

---

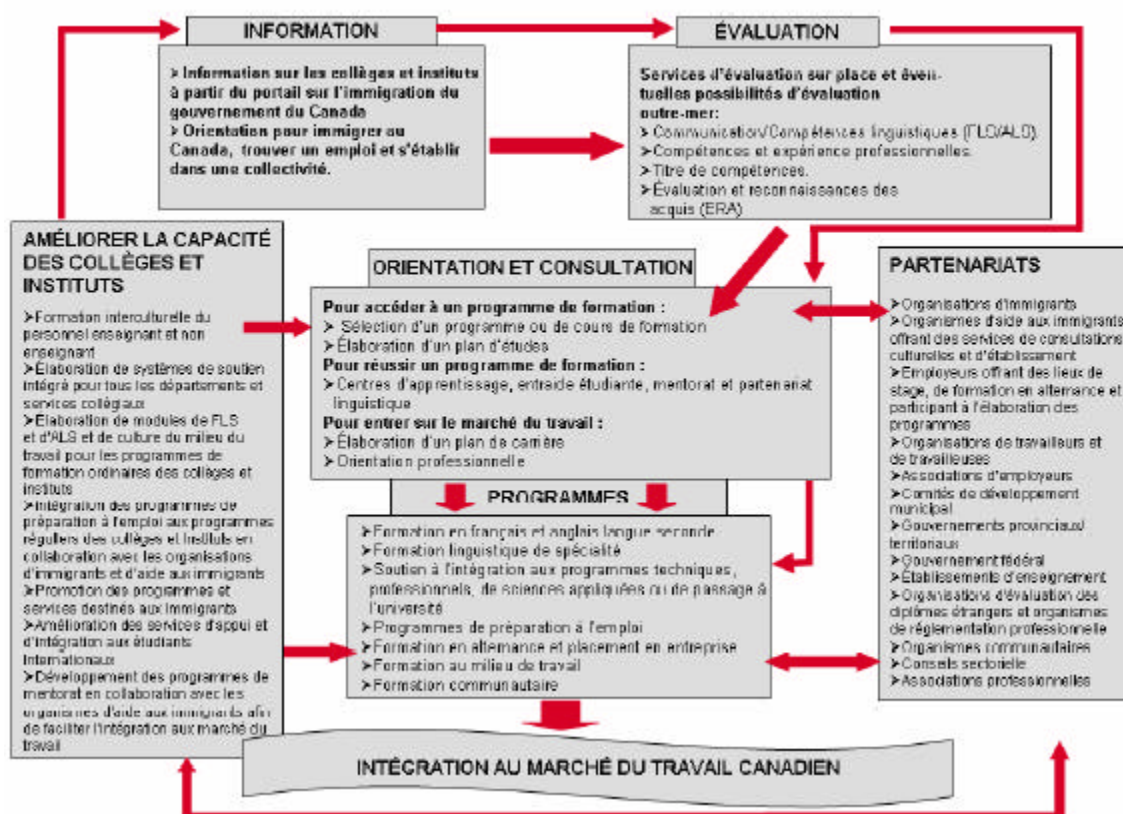
<sup>5</sup> Naomi Alboim et Maytree Foundation, *Fulfilling the Promise: Integrating Immigrant Skills Into the Canadian Economy*, Caledon Institute, 2002.

<sup>6</sup> En Ontario, le projet *Colleges Integrating Immigrants to Employment (CIITE)* a aussi eu recours à un cadre. Le cadre du CIITE s'articulait en quatre volets : l'information et les conseils, l'évaluation, l'exécution des programmes et la préparation à l'emploi. Voir le *Phase 1 Final Report*, décembre 2004.

- des systèmes et des structures **améliorés pour les collèges et les instituts** afin d'accroître la capacité de prestation de services et de programmes visant à répondre aux besoins des immigrants : formation interculturelle pour le personnel enseignant et non enseignant, structures de financement améliorées et systèmes de soutien intégrés;
- des **partenariats** pour l'élaboration et la prestation de services et de programmes à l'intention des immigrants.

Le diagramme suivant présente les éléments du modèle de processus de l'ACCC.

## MODÈLE DE PROCESSUS COLLÉGIAL D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS



La décision d'explorer les centres d'expertise

Malgré une évolution prometteuse au sein des secteurs postsecondaire et autres, il reste de nombreux défis à relever. Comment progresser de manière systématique et intégrée? Comment veiller à ce que l'apprentissage et les capacités soient partagés à l'échelle du système des collèges et des instituts? Comment mettre à l'épreuve de nouvelles idées tout en évitant de « réinventer la roue »? Comment assurer la viabilité de nouvelles initiatives prometteuses? Comment répondre aux besoins d'immigrants qui arrivent d'un peu partout au monde et dont les antécédents scolaires et professionnels sont fort diversifiés?

Lors du colloque de novembre 2005, l'oratrice invitée, Naomi Alboim, associée à la Maytree Foundation, a mis au défi les participants d'envisager la création d'une série de « centres d'excellence pour l'intégration des immigrants » partout au pays afin de relever ces défis.

Par la suite, l'ACCC a obtenu des fonds de RHDSC afin de produire un document étoffant le concept des centres d'expertise et d'engager des discussions sur des modèles possibles. L'ACCC a retenu les services de Naomi Alboim et de Karen Cohl pour l'aider à préparer le document et à organiser d'autres discussions.

## Le concept des centres d'expertise

### La vision

Le concept des centres d'expertise découle de la vision suivante, et fait fond sur le modèle de processus de l'ACCC :

<p style="text-align: center;"><b>Services aux immigrants</b></p> <p>Les collèges et instituts situés dans des régions de forte immigration offriront un guichet unique pour les services et les programmes à l'intention des immigrants, soit directement ou par l'entremise d'experts de l'extérieur.</p> <p style="text-align: center;"><b>Capacité des collèges et des instituts</b></p> <p>Tous les collèges et instituts auront accès aux outils et au savoir-faire nécessaires pour offrir des services et des programmes aux immigrants.</p> <p style="text-align: center;"><b>Collaboration</b></p> <p>Les collèges et instituts collaboreront entre eux et avec les intervenants pour s'assurer d'offrir de bons services aux immigrants qui cherchent à entrer sur le marché du travail.</p>
---

Conformément à cette vision, les immigrants auraient accès aux services et programmes suivants :

- **information** : de l'information sur les collèges et des renseignements pour les orienter au Canada et sur le marché du travail;
- **évaluation** : des compétences linguistiques, des titres de compétences et de la compétence;
- **services d'orientation et de consultation** : des plans d'apprentissage, du mentorat et de l'orientation professionnelle;
- **programmes** : une formation linguistique axée sur l'emploi, des cours professionnels et techniques pour combler les lacunes, des programmes de préparation à l'emploi et des placements en milieu de travail.

De plus, on renforcerait la capacité des collèges et des instituts d'offrir ces services grâce à une élaboration concertée des politiques, à une formation interculturelle, à des modèles de financement améliorés et au partage des programmes, des services et des outils prometteurs.

En outre, les collèges et instituts collaboreraient pour concevoir et exécuter des programmes de concert avec des organismes d'établissement, des employeurs et d'autres établissements d'enseignement, des organismes de réglementation, des gouvernements et des conseils de leadership locaux.

## **Les principes**

Le défi, c'est de créer des centres d'expertise qui aideraient à concrétiser la vision grâce à des innovations durables, un partage des compétences et des partenariats communautaires. On propose les principes suivants pour orienter le développement des centres d'expertise.

### **La valeur ajoutée**

**On ne devrait créer des centres d'expertise que là où ils peuvent procurer de nets avantages pour ce qui est d'améliorer l'accès des immigrants au marché du travail.**

La création de centres d'expertise exigera beaucoup de temps et de ressources. Avant de créer un centre, il est essentiel de montrer concrètement comment les immigrants en profiteront pour mieux se préparer au marché du travail.

On retirerait plus d'avantages si les centres offraient de fournir certains services à des tierces parties, conformément au mandat de développement communautaire des collèges et établissements. Par exemple, ils pourraient offrir leurs services d'ERA à des organismes de réglementation, des employeurs et des immigrants non étudiants, contre rémunération<sup>7</sup>. Les services de consultation, de mentorat et d'expérience professionnelle pourraient être offerts aux immigrants qui n'ont pas besoin de scolarité ou de titres de compétence supplémentaires.

### **S'appuyer sur le savoir-faire en place**

**Les centres d'expertise devraient s'appuyer sur le savoir-faire en place dans les collèges et instituts canadiens, tout en tirant parti des compétences extérieures.**

Certains collèges et instituts possèdent déjà une vaste expérience des services aux immigrants. En élaborant le modèle des centres d'expertise, il est essentiel de tirer parti de cette expertise pour aller de l'avant.

---

<sup>7</sup> Il ne serait peut-être pas nécessaire d'imposer des frais si les centres d'expertise recevaient un financement permanent pour offrir de tels services.

On trouve de multiples compétences à l'extérieur. Bien qu'idéalement, les centres d'expertise servent de guichet unique, il ne faut pas s'attendre à ce qu'ils mettent en place l'ensemble des services aux immigrants ni à ce qu'ils en assurent la prestation. Dans certains cas, ils pourraient diriger les étudiants vers des experts de l'extérieur.

Par exemple, le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens (CNCLC) est spécialisé dans l'élaboration de niveaux de compétence et d'outils d'évaluation linguistiques, y compris des outils d'évaluation des compétences linguistiques nécessaires pour diverses professions. Et il y a au Canada plusieurs organismes reconnus spécialisés dans l'évaluation des diplômes internationaux. En outre, de nombreux organismes communautaires offrent des services de consultation en matière d'établissement. Plutôt que d'essayer de reproduire cette expertise, les collèges et instituts pourraient s'entendre avec des organismes extérieurs choisis pour obtenir l'appui nécessaire.

Dans le même ordre d'idées, d'autres collèges et instituts pourraient prendre des mesures pour qu'un centre d'expertise offre des programmes et des services à leurs étudiants immigrants.

### **Partager l'expertise**

#### **Les innovations devraient être partagées.**

Bien qu'il soit très utile que les centres d'expertise offrent des services à leur propre population d'étudiants immigrants, le modèle devient plus attrayant si l'expertise peut être partagée à plus grande échelle. Lorsqu'un centre utilise des fonds publics pour élaborer, mettre à l'essai, offrir et évaluer de nouveaux outils, services ou programmes, il devrait permettre à d'autres collèges et instituts de les adopter ou de les adapter.

#### **L'accès volontaire**

#### **Les collèges et instituts devraient décider, volontairement, s'ils veulent ou non utiliser ou adapter les produits ou services d'un centre.**

Bien que les centres d'expertise devraient être prêts à partager leur savoir-faire avec d'autres collèges et instituts, et à leur offrir des services, chaque établissement devrait avoir l'entière liberté de décider s'il souhaite ou non faire appel à l'expertise et aux services du centre, et dans quelle mesure.

#### **Un processus équitable**

#### **Tout collège ou institut devrait avoir l'occasion de devenir un centre d'expertise en matière de programmes et de services aux immigrants.**

Il n'est pas nécessaire que chaque collège et institut canadien devienne un centre d'expertise en intégration des immigrants. Toutefois, afin d'optimiser la capacité des collèges, tous les collèges intéressés devraient avoir l'occasion de devenir de tels centres. Si l'on finance ou favorise la création de centres d'expertise, il faudra mettre au point un processus équitable pour déterminer l'accès et l'admissibilité des collèges et instituts.

## L'approche proposée

Nous proposons deux types de centres d'expertise. Le premier serait spécialisé dans l'exécution de programmes et de services à l'intention des immigrants. Le deuxième offrirait un soutien pour renforcer les capacités des collèges et instituts de répondre aux besoins des immigrants dans l'ensemble du système.

### Les centres d'expertise en programmes et services aux immigrants

Les centres d'expertise en programmes et services aux immigrants veilleraient à ce que les immigrants reçoivent une gamme complète de services d'information, de services d'évaluation, de services d'orientation et de consultation, et de programmes d'enseignement, que ce soit par l'entremise d'une prestation directe ou d'un aiguillage vers d'autres organismes.

On s'attendrait à ce que de tels centres conçoivent, mettent à l'essai et partagent des pratiques et des outils innovateurs à l'intention des immigrants et des étudiants internationaux en voie de devenir immigrants. Les centres pourraient aussi prendre des mesures pour exécuter des programmes et offrir des services à la demande d'autres collèges et instituts intéressés.

Les centres seraient idéalement placés pour offrir des services et des programmes ponctuels à l'intention des immigrants ayant reçu une évaluation et une formation préliminaires à l'étranger. Cela favoriserait une prestation ininterrompue de services débutant à l'étranger et se poursuivant au Canada. Une reconnaissance à titre de centre d'expertise serait un atout pour attirer la population immigrante.

Les centres pourraient aussi offrir des services particuliers aux immigrants qui ne sont pas inscrits comme étudiants et qui n'ont pas besoin de programmes d'enseignement officiels. De tels immigrants pourraient profiter, par exemple, d'une évaluation des compétences, de possibilités de travail au Canada ou d'une orientation professionnelle.

De tels centres seraient des *centres d'expertise polyvalents*. Leur expertise s'adresserait à tous les immigrants de toutes les professions pour lesquels l'établissement offre des programmes de formation.

D'autres centres pourraient être des *centres d'expertise sectoriels ou réservés à une profession*. Leur expertise ciblerait une ou plusieurs professions (p. ex. les soins infirmiers) ou secteurs (p. ex. la santé) précis, ou des fonctions relevant d'une profession ou d'un secteur (p. ex. ERA pour les infirmières et infirmiers). Idéalement, l'expertise serait fonction des professions ou des secteurs où l'on trouve un grand nombre d'immigrants possédant une formation ou une expérience acquise avant l'immigration au Canada, ainsi que ceux qui connaissent ou qui prévoient des pénuries de compétences.

Un des principaux avantages de l'approche sectorielle est l'utilisation ciblée des ressources : on ne réinvente pas la roue. Par exemple, une bonne simulation virtuelle pour évaluer et démontrer les compétences (ERA) ou les compétences linguistiques dans une profession particulière devrait suffire; il ne serait donc pas nécessaire que de multiples établissements consacrent du temps et des ressources à la production de modèles identiques.

## Les centres d'expertise en soutien au système collégial

Les collèges et les instituts — y compris ceux qui sont des centres d'expertise en services aux immigrants — pourraient devoir faire appel à une expertise d'ordre plus général. Certains collèges pourraient par exemple avoir besoin d'un accès à une formation interculturelle pour le personnel enseignant et non enseignant, ou à un répertoire des pratiques exemplaires et des meilleurs outils (p. ex. comment adapter les programmes d'enseignement généraux à des programmes modulaires). De plus, l'ensemble du système collégial pourrait profiter d'activités stratégiques et concentrées en matière d'élaboration des politiques et de défense des droits (p. ex. pour des modèles de financement durable) ou de coordination (p. ex. pour des portails d'information).

Par conséquent, on devrait créer des *centres d'expertise en soutien au système collégial* pour offrir du soutien dans l'ensemble du système. De tels centres pourraient être créés dans les collèges et instituts, dans des organismes centraux (tels que l'ACCC) ou dans un ou plusieurs nouveaux organismes.

## Les répercussions sur le modèle de processus

Cette section décrit brièvement les éléments du modèle de processus de l'ACCC pour montrer, à l'aide d'exemples, comment ils pourraient être intégrés au modèle des centres d'expertise.

### L'information

Les immigrants ont besoin de renseignements clairs et complets, lorsqu'ils sont encore à l'étranger, afin de pouvoir prendre des décisions éclairées sur la possibilité d'immigrer au Canada, leur lieu d'établissement et les mesures à prendre pour exercer leur profession. Il faut donc leur fournir des renseignements et des données sur le marché du travail, portant sur l'aide que peuvent leur fournir les établissements d'enseignement postsecondaire. Les initiatives en cours relatives au « portail » aideront à aménager un point d'accès à l'information.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et mettre en place des modèles de diffusion de l'information et d'aiguillage concernant les programmes et services collégiaux.	Assurer une coordination, à l'échelle du système, pour les portails et la diffusion d'information à l'étranger.  Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière de diffusion de l'information et d'aiguillage des immigrants.

### L'évaluation

Le modèle de processus de l'ACCC préconise trois types d'évaluation : les compétences linguistiques, la reconnaissance des titres de compétence et les compétences (ERA). De telles évaluations sont essentielles pour permettre aux collèges et instituts de prendre des décisions sur l'admission et les équivalences, et pour déterminer les besoins en matière de formation linguistique. Les collèges et instituts peuvent aussi

réaliser de telles évaluations à l'intention des organismes de réglementation (qui éclaireront les décisions sur l'inscription à des professions réglementées), des employeurs (pour éclairer les décisions relatives à l'embauche) ou comme service aux immigrants qui ne sont pas inscrits à titre d'étudiants.

Le modèle de processus prévoit que l'évaluation débutera, si possible, à l'étranger.

### *L'évaluation linguistique*

Le Centre des niveaux de compétence linguistique canadiens possède un savoir-faire considérable pour ce qui est de déterminer les niveaux de compétence linguistique et d'élaborer des outils d'évaluation linguistique, y compris les outils propres à diverses professions. Toutefois, le CNCLC ne réalise pas d'évaluations linguistiques pour des tierces parties. Plutôt que d'élaborer de tels outils eux-mêmes, les collèges et instituts pourraient demander au CNCLC de mettre au point des outils d'évaluation généraux et pour diverses professions, et d'offrir une formation aux collèges intéressés sur la façon de réaliser des évaluations linguistiques efficaces à l'aide de ces outils.

Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants	Centres d'expertise : Soutien au système collégial
Élaborer et mettre en place des modèles pour utiliser et adapter les outils d'évaluation linguistique du CNCLC.	Établir des liens avec le CNCLC pour qu'il fasse profiter le système collégial de son expérience relative aux niveaux de compétences et aux outils d'évaluation linguistique.  Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière d'adaptation et d'utilisation des outils d'évaluation linguistique.

### *L'évaluation fondée sur les compétences*

L'évaluation fondée sur les compétences (ERA) demande aux personnes de *démontrer* ce qu'elles savent plutôt que de s'en remettre à des titres de compétence. L'ERA comporte souvent des épreuves dans un milieu simulé ou réel, ou la production d'un portfolio. Son élaboration, son maintien et son exécution exigent beaucoup de ressources. L'ERA s'avère utile surtout dans un contexte propre à une profession en particulier.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et mettre en place des ERA pour des professions données.	Élaborer des stratégies de financement, p. ex. pour une ERA durable dans les professions prioritaires.  Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière d'évaluation fondée sur les compétences (ERA).

### *L'évaluation des titres de compétence internationaux*

Les collèges n'utilisent pas tous la même approche pour déterminer l'équivalence des titres de compétence internationaux. Certains font largement appel à des experts de l'extérieur tandis que d'autres préfèrent exécuter une bonne partie du travail en interne. Puisqu'il existe des organismes d'évaluation externes dignes de confiance, qui possèdent une expérience considérable et de riches banques de données, il y aurait lieu que les collèges et instituts fassent appel à des experts de l'extérieur, selon leurs besoins. [Voir ci-dessus la section intitulée « L'expertise externe ».]

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et mettre en place des modèles pour réaliser des évaluations des titres de compétence internationaux au moyen d'une expertise tant interne qu'externe.	Établir des liens avec l'Alliance canadienne des services d'évaluation de diplômes.  Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière d'évaluation des titres de compétence internationaux.

### **L'orientation et la consultation**

Les collèges et instituts pourraient profiter d'un savoir-faire en matière d'orientation et de consultation à l'intention des immigrants (et des étudiants internationaux en voie d'obtenir leur statut d'immigrant). Cela pourrait comprendre une expertise sur la façon :

- de travailler avec la clientèle pour élaborer et exécuter des plans d'apprentissage visant à combler les lacunes par l'entremise de programmes d'enseignement, de formation linguistique, d'expérience professionnelle, etc.
- de créer des programmes de mentorat ou de jumelage en faisant appel aux étudiants de niveau supérieur et aux anciens étudiants;
- d'offrir des consultations financières et des possibilités de prêts aux immigrants inscrits à des programmes ou services offerts par les collèges et instituts, ou qui en sont des clients éventuels;
- d'offrir sur place des services de consultation en matière d'établissement, en collaboration avec des organismes d'aide à l'établissement.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et offrir des services d'orientation et de consultation à l'intention des immigrants.	Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière d'orientation et de consultation à l'intention des immigrants.  Élaborer des modèles de financement durable.

### **Les programmes pour combler les lacunes**

Une fois qu'on a évalué les titres de compétence d'une personne et déterminé les lacunes (s'il en est), il faut ensuite profiter des programmes pour combler les lacunes en vue de la préparer à l'emploi ou à l'obtention du droit d'exercer une profession.

#### *Les programmes de préparation à l'emploi dans une profession donnée*

De nombreux collèges ont participé activement à des programmes de formation à l'emploi dans une profession donnée à l'intention des immigrants formés à l'étranger. Le problème, c'est que la plupart des immigrants ne peuvent se prévaloir de tels programmes ou n'y ont pas accès, et que de nombreux programmes sont financés dans le cadre de projets, de sorte qu'ils ne durent pas.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et exécuter des programmes de préparation à l'emploi dans des professions données, en collaboration avec les intervenants.	Documenter et partager les pratiques exemplaires en matière de préparation à l'emploi dans des professions données.  Mettre au point de nouveaux mécanismes de financement et plaider en leur faveur.

#### *Les programmes de formation professionnelle et technique*

Chaque collège ou institut ne peut offrir des programmes de préparation à l'emploi dans chacune des professions. Il est donc essentiel que les programmes « généraux » tiennent compte des besoins des immigrants formés à l'étranger, et qu'ils leur offrent, au besoin, une formation linguistique ou d'autres mécanismes de soutien. Il faut aussi prévoir des aménagements pour que les immigrants formés à l'étranger n'aient pas à repartir de zéro et à reprendre intégralement la formation menant à un diplôme.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et mettre en place des modèles pour adapter les programmes d'enseignement aux besoins des immigrants (p. ex. approche modulaire).	Documenter et partager les pratiques exemplaires sur la façon d'adapter les programmes d'enseignement aux besoins des immigrants (p. ex. approche modulaire).

#### *Les programmes de formation linguistique et de communications*

La langue est un facteur important pour la réussite de l'intégration des immigrants. Une fois que les besoins linguistiques en anglais et en français ont été évalués, il faut offrir

aux étudiants des programmes linguistiques axés sur l'emploi qui faciliteront leur transition vers le marché du travail.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et exécuter des programmes linguistiques axés sur l'emploi, notamment en tenant compte du langage propre à divers secteurs et professions.	Documenter et partager les pratiques exemplaires relatives aux programmes linguistiques axés sur l'emploi.

### *Les programmes de préparation au milieu de travail et d'expérience professionnelle*

Idéalement, tout programme professionnel et technique ou de préparation à l'emploi comporterait un volet permettant aux étudiants d'acquérir l'expérience en milieu de travail au Canada que recherchent les employeurs et qui manque aux immigrants. De plus, les programmes de consultation devraient comporter un volet de préparation à l'emploi et de recherche d'emploi adapté aux besoins particuliers des immigrants formés à l'étranger (et aux étudiants internationaux en voie d'obtenir le statut d'immigrant).

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Élaborer et exécuter des programmes de préparation au milieu de travail et d'expérience professionnelle.	Documenter et partager les pratiques exemplaires sur les programmes de préparation au milieu de travail et d'expérience professionnelle.

### **Les partenariats**

Il y a des limites à ce que les collèges et instituts peuvent faire pour les immigrants sans collaborer avec d'autres intervenants clés dans ces dossiers complexes. Les principaux intervenants comprennent tous les niveaux de gouvernement, les établissements d'enseignement, les employeurs, les syndicats, les organismes de réglementation, les services d'évaluation des titres de compétence et les organismes d'établissement des immigrants, ainsi que les immigrants eux-mêmes et leurs associations.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
<p>Travailler en collaboration avec les principaux intervenants pour concevoir et évaluer les programmes.</p> <p>Offrir des services d'évaluation et autres à des organismes extérieurs tels que les employeurs et les organismes de réglementation.</p> <p>Conclure des ententes d'aiguillage réciproque avec des organismes d'évaluation, des organismes communautaires et des organismes de réglementation.</p> <p>Entretenir des relations avec des groupes d'affinité des collègues et instituts, et partager l'expertise avec eux.</p>	<p>Collaborer avec des intervenants régionaux et nationaux et des groupes de coordination pour élaborer des politiques et des solutions systémiques.</p> <p>Faciliter la liaison entre les divers centres d'expertise.</p>

### **La capacité des collègues**

Le modèle de processus de l'ACCC comprend un volet portant sur l'amélioration des systèmes des collèges et des instituts. Ce volet est essentiel pour renforcer les capacités des établissements d'offrir aux immigrants des programmes et services efficaces. Des *centres d'expertise en programmes et services aux immigrants* aideraient à renforcer les capacités des collègues en élaborant et en partageant des pratiques prometteuses. De plus, des *centres d'expertise pour le soutien des systèmes collégiaux* pourraient renforcer les capacités de diverses façons (outre les rôles décrits dans les tableaux ci-dessus) :

- en élaborant et en offrant une formation interculturelle au personnel enseignant et non enseignant;
- en élaborant des mécanismes de financement et des recommandations pour assurer la durabilité des programmes;
- en assurant une liaison avec d'autres centres d'expertise;
- en faisant la promotion des collèges et instituts à titre d'employeurs d'immigrants.

<b>Centres d'expertise : Programmes et services aux immigrants</b>	<b>Centres d'expertise : Soutien au système collégial</b>
Acquérir de l'expertise et la partager avec les collègues et instituts intéressés.	<p>Offrir des services d'élaboration des politiques, de coordination et de défense des droits à l'échelle du système.</p> <p>Documenter et partager les pratiques exemplaires avec les collègues et instituts intéressés.</p>

## Conclusion

Les collègues et instituts canadiens jouent un rôle décisif dans la production d'une main-d'œuvre bien formée pour notre marché du travail en évolution permanente. Les immigrants formés à l'étranger composent une population en croissance qui optent pour le système des collèges communautaires dans leur cheminement vers l'emploi. Les centres d'expertise sont une façon de renforcer les capacités des collègues et des instituts d'aider à intégrer les compétences des immigrants au marché du travail canadien. un but dont les immigrants eux-mêmes, les collègues et instituts à l'échelle du pays et de l'économie canadienne tireront avantage.